

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mil vingt-six, le vingt-neuf avril, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Revel, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Présidente du CCAS.

Nombre de membres afférents au conseil d'administration : 9

En exercice : 9

Présents : 9

Pouvoirs : 0

Votants : 9

Date de convocation : 20 avril 2026

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Présidente

Anne ANCEY, Nicole ANGELIER, Stéphane BEC, Mireille BERTHUIN, Hélène BOUSSANT, Bénédicte LE TRON, Marie-Caroline RIEL, Morgane SONNET

ABSENTS :

PROCURATIONS :

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il est procédé à l'élection d'un secrétaire de séance. Mireille BERTHUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Délibération n°4

Objet : Aide financière dans le cadre du dispositif « Coup de passion »

Le projet de Lilou LUCAS est présenté au conseil d'administration. Lilou pratique l'escrime, elle est aujourd'hui classée en équipe nationale et vise les Jeux Olympiques de 2032. Elle espère rejoindre l'école de l'équipe nationale à Bordeaux. Les trajets sont nombreux, l'achat de matériels, la recherche de sponsors sont coûteux. Elle est à la recherche de financements.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **RETIENT** ce projet dans le cadre du dispositif "Coup de passion",
- **ACCEPTE** de le financer à hauteur de **250 €**.

Ainsi fait et délibéré à Revel, le 29 avril 2026

Pour extrait certifié conforme.

Coralie Bourdelain
Présidente du CCAS



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'État.